

Grille tarifaire – Rentrée 2024

- **Frais administratifs** : 100 euros (non remboursables).

- **Frais pédagogiques** :

Statut de stagiaire	Coût horaire
Contrat d'apprentissage	Formation prise en charge
Contrat de professionnalisation	13 euros / heure de formation
Public « nouvelle chance »	15 euros / heure de formation
Salariés autres contrats	13 euros / heure de formation
Auto-financement	8 euros / heure de formation
Financement via « mon compte formation »	Tarif forfaitaire en fonction du bloc de compétences

Devis sur demande

- **Financement des frais pédagogiques** :

Les coûts pédagogiques peuvent être pris en charge par les OpCo pour les stagiaires salariés : AFDAS / UNIFORMATION

La formation est éligible au financement MON COMPTE FORMATION : attention à partir du 2 mai 2024, le titulaire du CPF a un reste à charge de 100 euros pour l'achat d'une formation (ces 100 euros ne sont pas les frais administratifs à compter en plus).

- **Accompagnement à la recherche de financement et au montage des dossiers** :

☎ 0631174050

✉ afpesport@gmail.com